

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :23
Présents :16
Votants :16
Procuration.....
Date de la convocation :
4 Avril 2016

SEANCE du 12 Avril 2016

Délibération 2016-07

OBJET : Renouvellement ligne de trésorerie

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE,
Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de
la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel
LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Membre suppléant :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO représentants de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE représentante de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick
LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération des Pays de Lérins

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération du 9 Avril 2015, vous avez autorisé Madame la Présidente à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant de 2 millions d'euros avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur qui avait présenté l'offre la plus intéressante après consultation auprès des différents établissements bancaires.

Cette ligne de trésorerie a été contractée afin de faire face à des besoins ponctuels du Syndicat, le délai d'encaissement des titres de recette à la charge des EPCI membres d'UNIVALOM pour les déchets traités étant parfois excessivement long.

Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 29 Avril 2016.

Conformément à l'article 4 de la Convention, où il est inscrit que la ligne pourra être renouvelée aux conditions qui devront être révisées, il a été pris l'attache auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur qui a transmis les nouvelles conditions :

- Type de produit : ligne de trésorerie
- Plafond : 2 000 000 €
- Durée : 12 mois maximum
- Taux : Index de référence + marge de 1,50%
ou Index = moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois (du mois m-1)
Valeur de l'index en février 2016 : - 0,185 %
soit un taux facturé de 1.5%
- Facturation de l'utilisation : trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : exact sur 365 jours
- Commission d'engagement : 0,20 % du plafond soit 4 000 €
- Commission de non-utilisation : néant

Les frais générés par l'utilisation de cette ligne de trésorerie seront imputés aux EPCI dont les retards de paiement auront nécessité le recours à cette ouverture de crédit et, calculés conformément à l'article 19-2 de nos statuts relatif aux contributions financières des membres d'UNIVALOM.

Tenant compte des éléments exposés ci-avant, il est proposé au Conseil Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le renouvellement du contrat d'ouverture de crédit susvisé.

**Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le renouvellement du contrat d'ouverture de ligne de trésorerie susvisée.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Josette BALDEN



Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20160412-2016-07-DE
Date de télétransmission : 25/04/2016
Date de réception préfecture : 25/04/2016